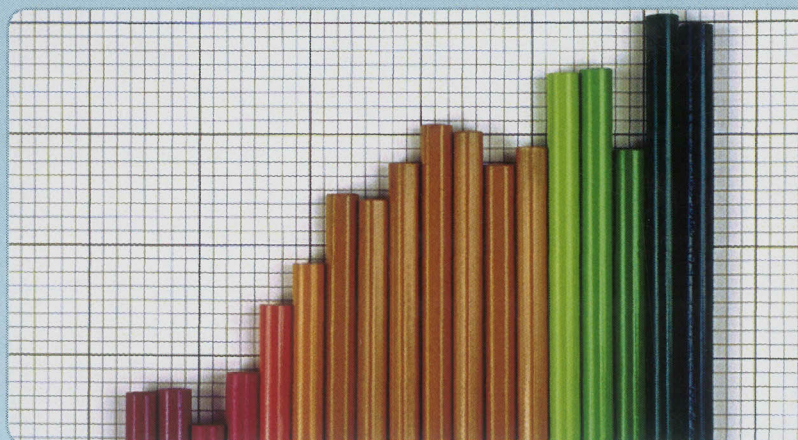




SERVICE PUBLIC FEDERAL ECONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES ET ENERGIE
Direction générale Statistique et Information économique

Communiqué de presse EU-SILC 2004



**La Statistique sur les Revenus
et les Conditions de Vie**

DATE • MARS 2006

.be

La Statistique sur les Revenus
et les Conditions de Vie
(SILC 2004)

EU-SILC (*European Union – Statistics on Income and Living Conditions*) est une nouvelle enquête sur les revenus et les conditions de vie et constitue un outil important permettant d'établir, tant au niveau belge qu'europeen, une *cartographie* de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

En ce qui concerne la Belgique, l'enquête EU-SILC est organisée par la Direction générale Statistique et Information économique (anciennement I.N.S.) – du SPF Économie, P.M.E, Classes moyennes et Énergie. Chaque année, environ 5000 ménages (soit 11 000 personnes) sont interrogés puis suivis pendant un maximum de quatre années successives. Dans l'optique de SILC, l'exclusion sociale est appréhendée comme étant la résultante de plusieurs facteurs, dont le revenu, l'emploi, la santé et le niveau d'enseignement ; aussi est-ce en rapport avec ces facteurs qu'un ensemble d'indicateurs, de nature tant monétaire que non monétaire, est calculé.

Ci-dessous sont présentés les résultats de l'édition 2004 de l'enquête EU-SILC. L'édition 2004 a été la première qui a permis de calculer des résultats détaillés, et il s'agit en outre de la première d'une série de 4 enquêtes s'étalant sur la période 2004-2007.

Les principaux résultats de l'enquête EU-SILC 2004 peuvent se résumer comme suit :

- 14,8 % de la population belge appartient au groupe présentant un risque élevé de pauvreté. Ces personnes vivent au sein de ménages où le montant disponible par tête ne dépasse pas 9324 euros par an, soit 777 euros par mois. Des disparités régionales, statistiquement significatives, existent. En Flandre (sans Bruxelles), 11,3% de la population a un risque accru de pauvreté, en Wallonie (sans Bruxelles) 17,7%. Les chiffres pour la région de Bruxelles ne sont pas significatifs. Ce que le fait d'être pauvre signifie en termes de style de vie peut être déduit du tableau 1 joint en annexe. Ainsi peut-on relever par exemple que si 43,1% des personnes vivant sous le seuil de pauvreté déclarent ne pouvoir boucler le budget que difficilement à très difficilement, cela n'est le cas que de 13,8% des personnes vivant au-dessus du seuil de pauvreté.
- Les femmes (15,8%), les personnes de plus de 65 ans (20,6%), les personnes seules (20,7%) et les parents de familles monoparentales (35,9%) en particulier, présentent un risque sensiblement plus élevé de glisser dans la pauvreté (cf. figure 1 en annexe).
- Avoir un emploi est le meilleur rempart contre la pauvreté (cf. figure 1 en annexe). Mais aussi, l'*intensité* avec laquelle, à l'échelle du ménage, on travaille est un indicateur important du risque de pauvreté (cf. figure 2 en annexe).
- Dans la lutte contre la pauvreté, les transferts sociaux (allocations etc.) jouent un important rôle correcteur. Sans les allocations (abstraction faite des pensions de retraites), 27,5% de la population vivrait dans la pauvreté. Si toutes les allocations étaient supprimées (y compris sans pensions de retraites), ce chiffre serait même de 42%.
- L'inégalité de revenu a également été étudiée. Le revenu total qui est acquis par la tranche de la population de notre pays composée des 20% les plus riches est 4 fois plus élevé que le revenu total acquis par la tranche des 20% les plus pauvres. Le *coefficient de Gini* s'élève pour la Belgique à 26,4. À titre indicatif : un coefficient de Gini égal à 0 indique une égalité de revenu totale, un *Gini* de 100 une totale inégalité de revenu.

- Indépendamment de l'aspect purement monétaire, huit ménages sur dix bénéficient de tout le confort de base dans leur logement. Près de 70% dispose effectivement d'au moins trois des quatre biens suivants : voiture, téléviseur en couleur, téléphone ou ordinateur. Nonobstant le fait que la grande majorité des ménages inclus dans l'enquête vit dans un logement confortable et dispose d'un nombre considérable de biens de consommation, un ménage sur cinq néanmoins éprouve des difficultés à *joindre les deux bouts*.

Nous abordons les résultats avec plus de détail ci-après. L'on trouvera d'autre part, joints en annexe, un ensemble de figures et tableaux, ainsi qu'une mise en perspective de l'enquête EU-SILC et quelques caractéristiques propres à l'enquête SILC 2004 belge.

Indicateurs monétaires

Généralités

L'indicateur de loin le plus important, ou, du moins, l'indicateur sur lequel s'appuient nombre d'autres, est le **risque de pauvreté**. Le risque de pauvreté se définit comme la part de la population tombant en dessous d'un seuil déterminé de revenu. Ce seuil, qui est lié à la répartition des revenus elle-même, a été fixé à 60% du revenu disponible médian à l'échelle individuelle.

On obtient le revenu disponible médian individuel en corrigeant le revenu disponible du ménage en fonction de la taille du ménage. La *médiane* (laquelle correspond, lorsque le nombre d'observations est impair, à la valeur centrale d'une série ordonnée, et, lorsque ce nombre est pair, à la moyenne arithmétique des deux valeurs centrales) est choisie comme référence en raison du fait que, contrairement à la *moyenne*, elle n'est pas influencée par des valeurs extrêmes, c'est-à-dire par les revenus exceptionnellement hauts ou bas.

Si l'on examine les données EU-SILC belges, il apparaît que le revenu médian disponible *par tête* (c'est-à-dire corrigé pour tenir compte de la taille du ménage) s'élève à 15 540 euros par an, soit 1 295 euros par mois. Le seuil de pauvreté est dès lors facile à calculer : 60% de 15 540 euros par an équivaut à 9324 euros par an, soit 777 euros par mois. Les personnes vivant au sein d'un ménage dont le revenu par tête est en deçà de ce montant ont un risque de pauvreté accru.

Dans ce cas se trouvent 14,8% des personnes, soit près d'une sur sept, qui donc doivent tâcher de subvenir à leurs besoins avec au plus 777 euros par mois. Ce chiffre diffère d'une région à l'autre : en Flandre, le risque de pauvreté se monte à 11,3%, en Wallonie à 17,7%. En raison de la trop petite taille de l'échantillon, le chiffre calculé pour la région de Bruxelles-Capitale n'est pas représentatif, et n'est pas, dès lors, mentionné ici.

Garde-fous contre la pauvreté

Les femmes (15,8%) et les plus de 65 ans (20,6%) ont un risque de tomber dans la pauvreté sensiblement plus élevé que les hommes (13,8%) et les personnes de moins de 65 ans (14,9%). Sans surprise, le fait de détenir un emploi apparaît également comme un garde-fou important contre la pauvreté, peu importe la région dans laquelle on vit. Le risque de pauvreté des occupés (4,3 %) est très inférieur à celui des chômeurs (28,4 %) et des inactifs en général (24,1%). Un ménage sera financièrement plus vulnérable s'il compte moins d'actifs en son sein. Les personnes seules (20,7%) et les parents de familles monoparentales (35,9%) en particulier sont confrontés davantage à la pauvreté que les ménages ayant plu-

seurs sources de revenus. Il apparaît enfin que les locataires (26,7 %) présentent un risque de pauvreté plus élevé que les propriétaires (10,7 %) — soit qu'il s'agisse de l'inverse, c'est-à-dire que les gens plus pauvres soient plus enclins à louer une habitation, ou soient plus souvent contraints de le faire.

L'indicateur « **intensité de travail** » tend à démontrer que le fait de détenir un emploi joue bien un rôle de « garde-fou contre la pauvreté ». Cet indicateur mesure le rapport entre le nombre de mois travaillés (par tous les membres du ménage appartenant à la classe d'âge de 16 à 64 ans) et le nombre de mois ouvrables, c'est-à-dire pouvant être travaillés. Il est possible ainsi de vérifier l'influence, sur le risque de pauvreté, du nombre de mois travaillés par le ménage. Comme prévu, il y a un rapport inverse entre le nombre de mois travaillés et le risque de pauvreté : plus l'on travaille de mois, plus faible est le risque de pauvreté. De même, la variation du risque de pauvreté selon l'intensité de travail est déterminée dans une mesure importante par le nombre d'enfants à charge. Les personnes ayant, en 2004, vécu au sein d'un ménage avec enfants et n'ayant pas travaillé (intensité de travail = 0), se trouvent dans la situation la plus précaire. Parmi elles, 70,2 % vit sous le seuil de pauvreté. Ce pourcentage est de 30,3% pour les personnes comparables mais faisant partie d'un ménage sans enfants. Près d'un septième des personnes qui appartiennent à un ménage avec enfants et qui ont travaillé plus qu'à mi-temps (ou appartenant à un ménage où un des deux partenaires a travaillé), mais non à temps plein, se trouvent sous le seuil de pauvreté (la proportion est de 6,7% pour les personnes sans enfants). Enfin, le risque de pauvreté, à intensité de travail maximale, baisse à 3,6% chez les membres d'un ménage avec enfants qui travaillent à temps plein (pour les ménages sans enfants ce chiffre est 2,9%).

Les **transferts sociaux** ont un effet protecteur important. Si l'on compare la situation réelle (où des transferts sociaux ont lieu) avec une situation fictive (où les transferts sociaux seraient absents), on arrive aux résultats suivants : dans le cas de figure où ne serait perçue aucune allocation, à l'exception des pensions de retraite, le revenu de 27,5% de la population viendrait à se trouver en dessous du seuil de pauvreté (cf. 14,8% dans la situation réelle) ; dans le cas de figure où aucune allocation d'aucune sorte (y compris pensions de retraite) ne serait versée, le risque de pauvreté grimperait à 42% de la population.

L'**écart total du risque de pauvreté** est un indicateur qui combine, en un seul chiffre, les données sur le *nombre de personnes soumis au risque de pauvreté* et celles sur l'*intensité de ce risque* (ampleur de l'insuffisance de revenus). Il exprime le pourcentage du revenu total qui serait nécessaire pour hisser jusqu'au seuil de pauvreté l'ensemble des personnes à risque de pauvreté. Si 3% du revenu total de la population était redistribué, il n'y aurait plus de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. L'écart total de risque de pauvreté est réduit de 18% à 8% grâce aux pensions de retraite, et à 3% par l'effet de l'ensemble des transferts sociaux.

Inégalités de revenu

Les indicateurs ci-dessus donnent une indication quant à la prévalence de la pauvreté, mais ne nous apprennent rien au fond sur la manière dont les richesses sont réparties parmi la population. C'est en revanche ce que fait le ratio des quintiles de revenu supérieur et inférieur – **S80/S20**. Le S80/S20 est le rapport du revenu total touché par les 20% de la population au revenu le plus important (quintile supérieur), au total des revenus touchés par les 20% de la population au revenu le plus faible (quintile inférieur). Le ratio S80/S20 déduit des données EU-SILC 2004 relatives à la Belgique s'établit à 4,0, ce qui indique que le revenu total acquis par les 20% les plus riches est 4 fois plus important que celui acquis par les 20% les moins nantis. Le ratio S80/S20 est sensible uniquement à des changements

survenant dans les tranches de 20% inférieur et supérieur des revenus. La détermination du **coefficient de Gini** permet en revanche de prendre en compte la totalité de l'échelle des revenus. Il est malaisé d'expliquer ce qu'est le 'Gini' ; en pur jargon technique, il s'agit d'une *valeur synthétique reflétant la part cumulative du revenu équivalent qui est absorbé par les pourcentages cumulatifs du nombre d'individus*. Mais le 'Gini' se laisse appréhender plus facilement par les valeurs qu'il peut prendre. Une valeur égale à 0 dénote une totale égalité de revenu, une valeur égale à 100 une absolue inégalité. Les données de EU-SILC 2004 permettent de situer le Gini à 26,4.

Indicateurs non monétaires

La présence (ou l'absence) d'un **confort de base** dans le logement est un important indicateur non monétaire. Sur dix ménages belges enrôlés dans l'enquête EU-SILC 2004, huit (78,8%) disposent de tout le confort de base dans le logement. Cela signifie que le logement est équipé des quatre éléments suivants : baignoire ou douche, toilettes avec chasse d'eau, chauffage central, et eau courante chaude. Les 20% restants sont donc privés d'au moins un de ces éléments.

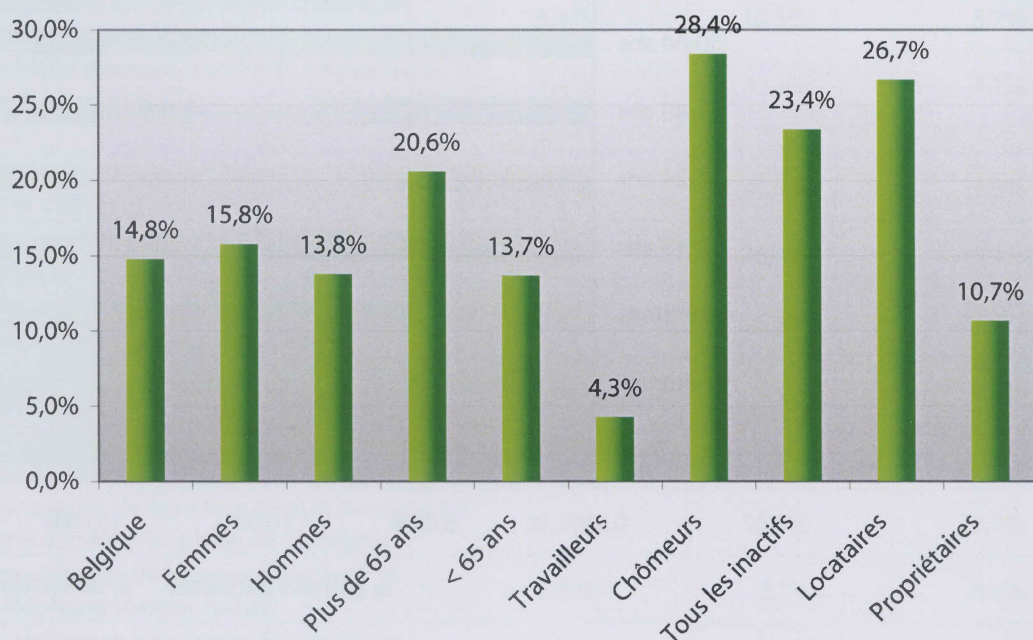
Un autre indicateur non monétaire intéressant mesure la faculté de **se permettre certains biens de consommation** (peu importe du reste que l'on possède effectivement ces biens ou non). Huit ménages sur dix (84%) sont à même de s'offrir les quatre biens de consommation suivants : voiture, téléviseur en couleur, téléphone ou ordinateur ; 79,9% de la population dispose de fait d'au moins trois de ces quatre éléments.

Nonobstant le fait que la grande majorité des ménages inclus dans l'enquête vit dans un logement confortable et dispose d'un nombre considérable de biens de consommation, 18,2% des ménages éprouve néanmoins des difficultés à *joindre les deux bouts*. Cet indicateur, qui est basé sur une évaluation subjective de la propre situation, peut être spécifié plus avant, selon le degré de gravité que les gens attribuent à leurs difficultés et selon l'âge et le sexe (figure 3).

Dans le tableau 1 ci-joint, nous présentons un bref aperçu de quelques indicateurs non monétaires, ventilés selon que les personnes vivent ou non au sein de ménages se situant en dessous du seuil de pauvreté. Ainsi ce tableau reflète-t-il les différences de style de vie entre personnes vivant en dessous et celles vivant au-dessus du seuil de pauvreté. Globalement, les gens vivant sous le seuil de pauvreté sont systématiquement plus démunis que les gens ne vivant pas dans la pauvreté. Les différences les plus marquantes sont observées en ce qui concerne : la capacité à payer dans la semaine une dépense inopinée d'environ 750 euros, la possibilité de partir en vacances pendant une semaine chaque année, et les difficultés éprouvées à boucler le budget. En comparaison de la fraction plus nantie de la population, les pauvres sont un cinquième plus nombreux à déclarer ne pas avoir les moyens de posséder une voiture. D'autre part, trois quarts des personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté ne participent pas à des activités sportives, sociales ou culturelles hors du domicile (p.ex. club de football, mouvement de jeunesse, association de retraités, société musicale,...). Chez les personnes ne vivant pas sous le seuil de pauvreté, cette proportion est de près de soixante pour cent.

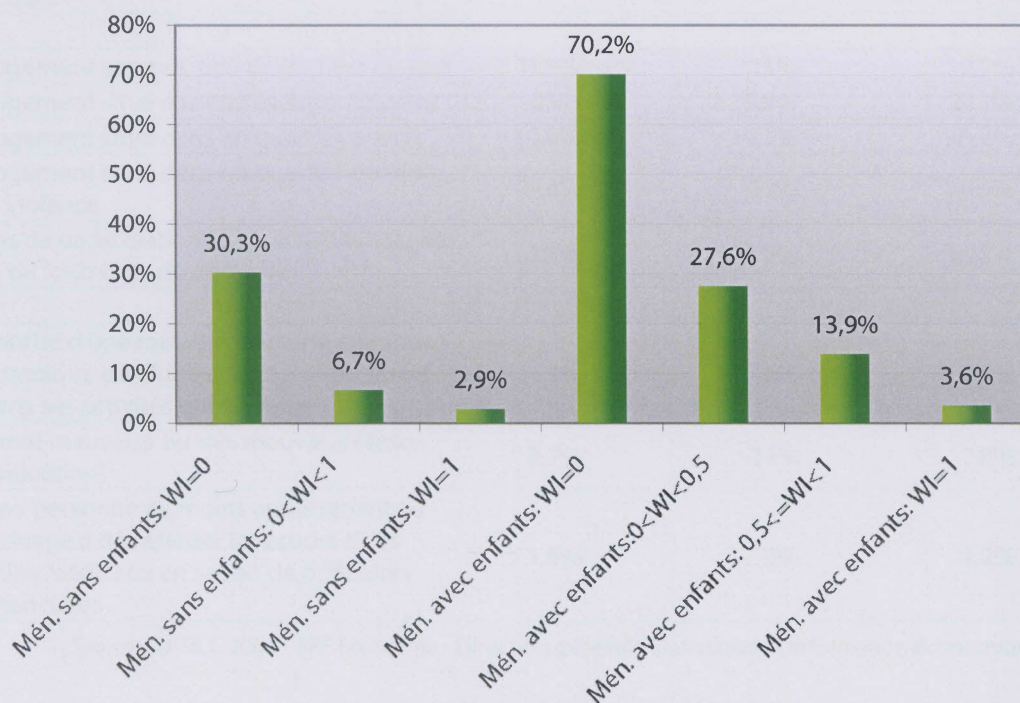
Figures et tableaux

Figure 1 : Risque de pauvreté en Belgique



Source: EU-SILC 2004 - SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique

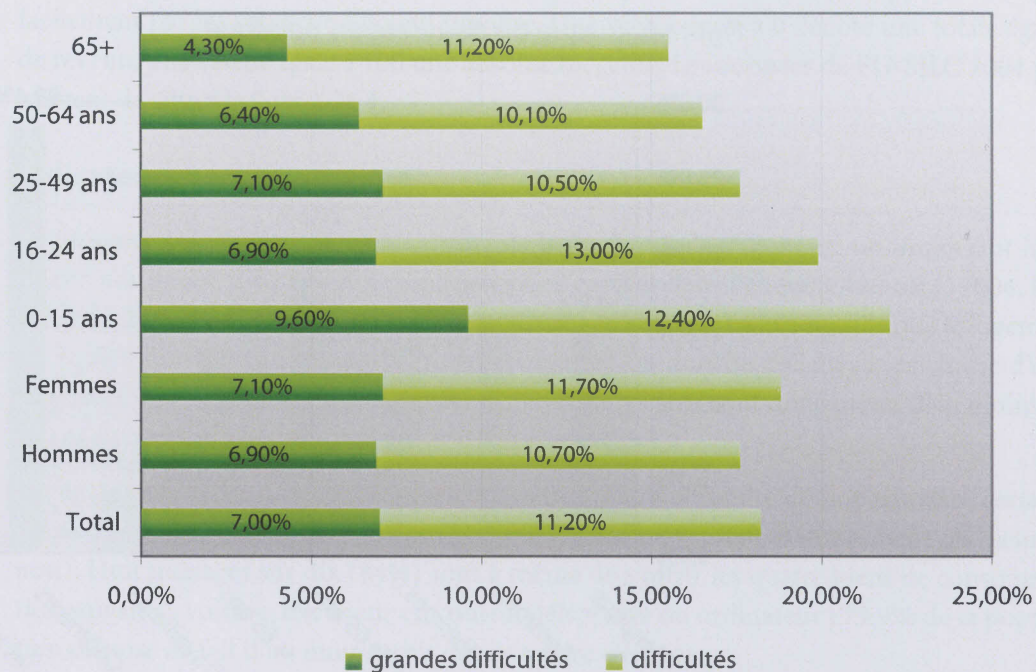
Figure 2 : Risque de pauvreté selon l'intensité de travail (WI) en Belgique



Source: EU-SILC 2004 - SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique

Intensité de travail (WI - Work Intensity) = le nombre de mois travaillés par un ménage, rapporté au nombre de mois pouvant être travaillés. Par exemple, dans le cas de figure d'un couple ayant vécu ensemble pendant toute l'année 2004, l'IT est égal au nombre total de mois travaillés par ces deux personnes, divisé par 24 (2*12 mois = nombre maximum théorique de mois ouvrables) (voir aussi *Glossaire*).

Figure 3 : Pourcentage de personnes vivant au sein d'un ménage dont la personne de référence estime éprouver des difficultés (resp. de grandes difficultés) à boucler le budget. Résultats généraux et résultats ventilés d'après le sexe et l'âge.



Source: EU-SILC 2004 - SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique

Tableau 1 : Indicateurs non monétaires, selon que l'on est issu d'un ménage en dessous ou au-dessus du seuil de pauvreté

Indicateurs non monétaires	Total	Sous le seuil de pauvreté	Au-dessus du seuil de pauvreté
Pas de confort de base dans le logement (pas de baign./douche ou toilettes ou eau chaude)	2,9%	6,2%	2,3%
Logement insuffisamment chauffé en raison de problèmes financiers	6,4%	10,3%	5,7%
Pénurie d'espace (moins d'une pièce par personne)	5,4%	13,1%	4,1%
Difficultés à boucler le budget (difficile à très difficile)	18,1%	43,1%	13,8%
Impossibilité d'inviter des amis une fois par mois	12%	26,5%	9,4%
Impossibilité de partir une fois l'an en vacances pendant une semaine	28,7%	56,2%	23,9%
Impossibilité de manger tous les 2 jours de la viande/du poisson ou un équivalent végétarien	4,2%	11,7%	2,9%
Incapacité de faire face dans la semaine à une dépense inopinée de 750 euros	28,5%	56,8%	23,5%
Insuffisance de moyens pour avoir le téléphone (fixe/portable)	0,6%	2,1%	0,4%
Insuffisance de moyens pour avoir la télévision	0,6%	1,9%	0,4%
Insuffisance de moyens pour avoir un PC	8,9%	22,6%	6,5%
Insuffisance de moyens pour un lave-linge	2,2%	7,5%	1,3%
Insuffisance de moyens pour avoir une voiture	7,4%	24,5%	4,4%
Logement sombre, peu de lumière du jour	11,5%	15%	10,9%
Logement situé dans un quartier bruyant	25%	29,9%	24,1%
Logement situé dans un quartier pollué	16,6%	19,2%	16,2%
Logement situé dans un quartier où sévit la violence	19,6%	20%	19,5%
Pas de participation à des activités sociales et de loisir hors du domicile	62,1%	76,2%	59,7%
Souffre d'une maladie ou d'une affection chronique ou d'un handicap et est limité dans ses activités quotidiennes	10,1%	15,2%	9,2%
Santé mauvaise ou très mauvaise (auto-évaluation)	8,7%	14%	7,8%
Une personne au moins appartenant au ménage a dû retarder le recours à des soins médicaux en raison de difficultés financières	1,8%	5%	1,2%

Source: EU-SILC 2004 - SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique

Mise en contexte de l'enquête EU-SILC

L'enquête EU-SILC est le successeur du PSBH, l'*étude panel des ménages belges*, laquelle avait été effectuée durant une dizaine d'années par les universités d'Anvers et de Liège, et ce également dans un cadre européen. Cependant, en l'absence d'un Règlement européen organisant cette enquête, les différents États n'avaient pas l'obligation de l'effectuer.

Il fut décidé, à l'échelon européen, de mettre fin au PSBH dans les différents pays et de lancer un nouveau projet, l'enquête SILC. Cette transition vers SILC était apparue nécessaire notamment en raison du fait qu'année après année l'échantillon des ménages à interroger tendait à s'amenuiser, et que, d'autre part, les priorités dans le domaine de la politique sociale (en Europe et en Belgique) avaient évolué au point de rendre nécessaire une adaptation du contenu de l'enquête panel. En ce qui concerne la Belgique, il fut décidé que la Direction générale Statistique et Information économique, en tant que représentante officielle de la statistique belge auprès d'EUROSTAT, serait la cheville ouvrière de l'organisation de ce nouveau projet.

Lors du sommet européen de Nice, en décembre 2000, les dirigeants politiques des différents États membres européens ont confirmé leur décision, déjà arrêtée auparavant dans le cadre de la '*stratégie de Lisbonne*' (Lisbonne, mars 2000), de mener la lutte en faveur de l'inclusion socio-économique par la mise en oeuvre de la méthode dite '**méthode ouverte de coordination**' (MOC), laquelle apparaît comme la méthode optimale. Les aspects cruciaux de cette approche sont : la définition d'objectifs globaux valant pour l'ensemble des États membres, l'élaboration de plans d'action nationaux, et la mise en place d'un suivi d'avancement du processus. Pour permettre ce suivi, il a été défini, lors du sommet européen de Laeken en décembre 2001, un premier ensemble d'**indicateurs statistiques** (« les indicateurs de Laeken ») propres à mesurer, de manière comparable, les progrès qui auront été réalisés par les États membres. Ces indicateurs traduisent une perception **multidimensionnelle** de l'inclusion sociale, comprenant non seulement l'aspect monétaire, mais aussi l'emploi, la santé et l'enseignement. L'enquête **EU-SILC**, qui est l'**instrument** conçu en vue de la production systématique de ces indicateurs, constitue, pour la statistique comparative au niveau européen, la **source de référence** par excellence sur la répartition des revenus et sur l'inclusion sociale.

Caractéristiques de l'enquête SILC 2004 en Belgique

L'enquête SILC 2004 a été effectuée auprès de 5 275 ménages privés (taille effective de l'échantillon). Ces ménages ont été sélectionnés suivant un échantillonnage en deux phases : en un premier temps ont été choisies 275 communes ou entités communales ; ensuite, dans chacune de ces communes, 40 ménages ont été sélectionnés de manière aléatoire (au hasard) dans le Registre national.

Dans les ménages ainsi sélectionnés, toutes les personnes âgées de 16 ans et plus sont questionnées. L'entretien dure en moyenne cinquante minutes. Les entretiens ont lieu au domicile des répondants, les enquêteurs faisant usage d'un ordinateur portable à l'aide duquel les questions sont lues aux répondants et sur lequel les réponses sont ensuite saisies (CAPI, 'computer assisted personal interview', soit *entretien personnel assisté par ordinateur*).

Dans l'enquête sont abordés les aspects suivants des conditions de vie des personnes et des ménages :

- Données de base sur le ménage et sur les personnes ;
- Exclusion sociale : mesurable par le biais des retards de paiement, mais aussi à travers un ensemble d'indicateurs non financiers d'exclusion tels que l'entourage physique et social ;
- Logement : besoins fondamentaux, coûts,...
- Garderie d'enfants ;
- Niveau d'études ;
- Renseignements sur le travail, le deuxième emploi ;
- Niveau de vie du ménage ;
- Santé et accès aux soins de santé ;
- Intégration sociale.

SILC 2004 a été conçu comme l'amorce d'un panel rotatif destiné à s'échelonner sur quatre ans. Cela signifie que les ménages seront interrogés chaque année, mais pour une période de quatre ans maximum. Tous les ans, un quart de tous les ménages seront remplacés par un échantillon *frais* de ménages. L'utilisation d'une enquête panel est nécessaire, car c'est le seul moyen de mesurer le pourcentage de personnes dont la pauvreté s'inscrit dans la durée. Si l'on a choisi de recourir à la rotation, c'est afin d'assurer que les ménages interrogés demeurent représentatifs de la population complète des ménages privés en Belgique.

Le taux de réponse total de SILC 2004 s'élève, à l'échelle des ménages, à 49,6%.

Si vous souhaitez plus d'informations:

Site web : <http://statbel.fgov.be/silc>
Adresse e-mail : 872-SILC@mineco.fgov.be
Téléphone : Geneviève Geenens 02/548 65 38


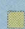






Glossarium

Risque de pauvreté	Il s'agit d'un indicateur de pauvreté relative, déterminé par rapport à la médiane du revenu disponible. Sont alors considérés comme pauvres les ménages qui, au regard de ce revenu, se trouvent en dessous d'une norme déterminée.
Seuil de pauvreté (autres termes : seuil de risque de pauvreté, limite de pauvreté)	Ce seuil, qui est lié à la répartition des revenus elle-même, est fixé à 60% de la médiane du revenu disponible au niveau individuel.
Revenu disponible	Le revenu disponible médian individuel se déduit du revenu disponible du ménage, en corrigeant celui-ci en fonction de la taille du ménage. Pour obtenir le <i>revenu disponible au niveau individuel</i> , il ne suffit pas de diviser le revenu disponible d'un ménage par le nombre de membres de ce ménage. Il y a lieu en effet de prendre en compte que les membres adultes, et moins encore les enfants, ne contribuent pas de manière proportionnelle au revenu du ménage. Un poids de 1 est assigné à la personne de référence du ménage, un poids de 0,5 à toute autre personne âgée de plus de 14 ans, et un poids de 0,3 à chaque enfant (EU-SILC 131-rev/04).
Revenu brut total	La somme de tous les revenus de tous les membres du ménage ; sont compris : les revenus bruts du travail salarié, le revenu brut d'indépendant (monétaire et non monétaire), le revenu de la propriété, les revenus financiers, les transferts sociaux, les autres revenus bruts, ...
Revenu disponible	Le revenu disponible est égal au revenu brut moins les impôts, les charges sociales et les transferts entre ménages.
Revenu total disponible du ménage	La somme de tous les revenus de tous les membres du ménage.
Médiane	La médiane d'une série ordonnée d'observations est la valeur centrale (en cas d'un nombre impair d'observations) et la moyenne arithmétique des deux valeurs centrales (en cas d'un nombre pair d'observations). L'on peut donc dire intuitivement que la médiane divise une série ordonnée d'observations en deux parties égales.
Écart relatif médian du risque de pauvreté	L'écart entre, d'une part, le revenu médian équivalent des personnes se trouvant sous le seuil de pauvreté et, d'autre part, ce seuil lui-même, exprimé comme un pourcentage de ce seuil.
Ratio des quintiles de revenus (S80/S20)	Reflète la répartition des revenus à l'intérieur d'un pays. Le S80/S20 est le rapport du revenu total touché par les 20% de la population au revenu le plus important (quintile supérieur), au total des revenus touchés par les 20% de la population au revenu le plus faible (quintile inférieur). Le ratio S80/S20 est sensible uniquement à des changements survenant dans les tranches de 20% inférieur et supérieur des revenus.
Coefficient de Gini	Reflète le degré d'inégalité des revenus dans un pays. La valeur que peut prendre ce coefficient varie de 0% (égalité complète) à 100% (inégalité complète).
Transferts sociaux	Revenus de transfert : allocations de chômage, allocations familiales, pensions de retraite, etc.
Intensité de travail (WI)	Intensité de travail (WI - Work Intensity) = le nombre de mois travaillés par un ménage, rapporté au nombre de mois ouvrables. Par exemple, dans le cas de figure d'un couple ayant vécu ensemble pendant toute l'année 2004, l'IT est égal au nombre total de mois travaillés par ces deux personnes, divisé par 24 (2*12 mois = nombre maximum théorique de mois ouvrables).
Ménages privés	Personnes habitant à une même adresse et ayant chacune une part dans les dépenses et recettes du budget du ménage.
Indicateurs monétaires	Indicateurs calculés à partir des dépenses et recettes du budget du ménage.
Indicateurs non monétaires	Ceux-ci comprennent : la possession d'un certain nombre d'articles de luxe, l'incapacité à boucler le budget, l'ampleur de l'endettement, et le manque enduré en ce qui concerne les besoins fondamentaux.

À propos de la Direction générale Statistique et Information économique

La Direction générale Statistique et Information économique relève du Service public fédéral (SPF) Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie. Une des missions de la Direction générale Statistique et Information économique, est de répondre aux besoins des autorités, des entreprises et des citoyens par une information chiffrée sur la situation réelle du pays dans différents domaines d'actualité.

Nos statistiques couvrent huit domaines :

-  Généralités
-  Territoire et environnement
-  Population
-  Société
-  Economie et finances
-  Agriculture et activités assimilées
-  Industrie
-  Services, commerce et transports

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter par téléphone, par e-mail ou à cette adresse :

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Direction générale Statistique et Information économique
Rue de Louvain 44, B-1000 Bruxelles | tél. 02 548 62 11
E-mail: info@statbel.mineco.fgov.be

Visitez nos sites

<http://statbel.fgov.be> • <http://www.mineco.fgov.be>

Numéro d'entreprise : 0314.595.348

Tous droits de traduction, d'adaptation, de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm sont soumis à autorisation préalable de la Direction générale Statistique et Information économique. Toutefois, la citation de courts extraits, à titre explicatif ou justificatif, dans un article, un compte-rendu ou un livre, est autorisée moyennant indication claire et précise de la source.

Editeur responsable: Niko Demeester, rue de Louvain 44, 1000 Bruxelles